

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 2 novembre à 20h30

Sous la Présidence de M. **BIOULAC** Yves, Maire

Présents : Mme **AUGADE** Corinne, M. **CANTAGREL** Michel, Mme **CAZES** Françoise, Mme **ROZIERES** Magali, M. **VASSEUR** Marc, M. **AFFRE** Gérard, Mme **FROMENT** Martine, M. **DALLO** Alexandre

Excusés : M. **VOLPELIER** Nicolas

Absente : Mme **VILLARET** Marianne

Ordre du jour :

- 1- Compte rendu de la dernière réunion.
- 2- Délibération fixant le prix de vente exact des terrains de M. et Mme Rigal.
- 3- Délibération pour l'achat de terrains.
- 4- Délibération qui remplace et annule la délibération sur le jour de solidarité.
- 5- Délibération d'adoption du RGPD d'alimentation en eau potable, exercice 2022.
- 6- Location terrain à côté du cimetière.
- 7- Délibération d'engagement d'achat et de rétrocession d'une parcelle.
- 8- Délibération d'acceptation du don de la maison sise Rue du Canton, parcelles AD 162 et AD 161.
- 9- Questions diverses.

1- Compte rendu de la dernière réunion.

Compte-rendu revu et adopté par l'ensemble du conseil municipal.

2- Délibération fixant le prix de vente exact des terrains de M. et Mme Rigal.

Concernant l'achat de ces terres M. le Maire a négocié le prix total à 14.000€, la délibération sera rédigée selon ce montant, en remplacement de celle prise au conseil municipal du 21 septembre dernier, pour un montant de 14.600 €.

3- Délibération pour l'achat de terrains

- Parcelles de Daniel Deltour, père de Magali Rozières, conseillère municipale, qui de ce fait n'assiste pas à la discussion. Ces parcelles se situent entre Trescanous et Orbis. La Municipalité souhaite les acquérir afin de disposer à une réserve foncière afin, dès lors que la nécessité apparaîtra, de procéder à des échanges avec les agriculteurs. L'objectif final est de pouvoir définir le périmètre d'un nouveau lotissement avec le remplissage progressif de celui du Lauradou. Les parcelles concernées sont les suivantes :

Référence de la parcelle	Surface	Prix / Ha	Prix Total
AN 030	2 Ha 59 A 80 Ca	10 000 €	25 980,00 €
AN 037	1 Ha 82 A 14 Ca	10 000 €	18 214,00 €
AO 247	1 Ha 40 A 23 Ca	3 600 €	5 048,28 €
AN 029	8 A 43 Ca	3 600 €	303,48 €
AN 065	1 Ha 05 A 24 Ca	2 500 €	2631,00 €
TOTAL	6 Ha 95 A 84 Ca		52 176,76 €

Après discussion avec le vendeur, une proposition de 52 000 € pour l'ensemble des parcelles pourrait être acceptée.

L'ensemble du conseil municipal valide cet achat au prix global proposé de 52.000 €.

- Parcelle à l'angle de l'embranchement du Crès, enregistrée sous le numéro AL 0023 et d'une surface de 1 Ha 17 A et 22 Ca, qui appartient à Monsieur Xavier Cayzac, et dont Christian MOLINIE en est le fermier. Monsieur CAYZAC pourrait être vendeur de cette parcelle.
- Pour les parcelles du haut de Miège Sole, les échanges avec Marc Foucras n'ont, à ce stade, pas abouti pour l'ensemble des sujets en discussion. Toutefois, Monsieur FOUCRAS céderait la parcelle de 22 A et 64 Ca immatriculée AE 0142.
- Le Conseil donne son accord pour que le Maire puisse continuer ses investigations en vue d'acquisition ou d'échanges de parcelles pour l'implantation d'un nouveau

lotissement dans le cadre de l'élaboration du PLUI par la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac.

4- Délibération qui remplace et annule la délibération sur le jour de solidarité.

Suite à l'avis du Comité Social Territorial départemental, il faut à nouveau délibérer pour préciser quel sera le jour, le conseil municipal maintient le lundi de Pentecôte.

5- Délibération d'adoption du RGPD d'alimentation en eau potable, exercice 2022.

Rapport sur la gestion du syndicat adopté par l'ensemble du conseil municipal.

6- Location terrain à côté du cimetière.

Les Julien étant partis, St Saturnin Associations souhaiterait pouvoir disposer de ce terrain pour y installer une infrastructure provisoire légère, telle qu'un container, pour des rencontres entre ses membres ? Il convient de voir les modalités d'installation d'une telle structure.

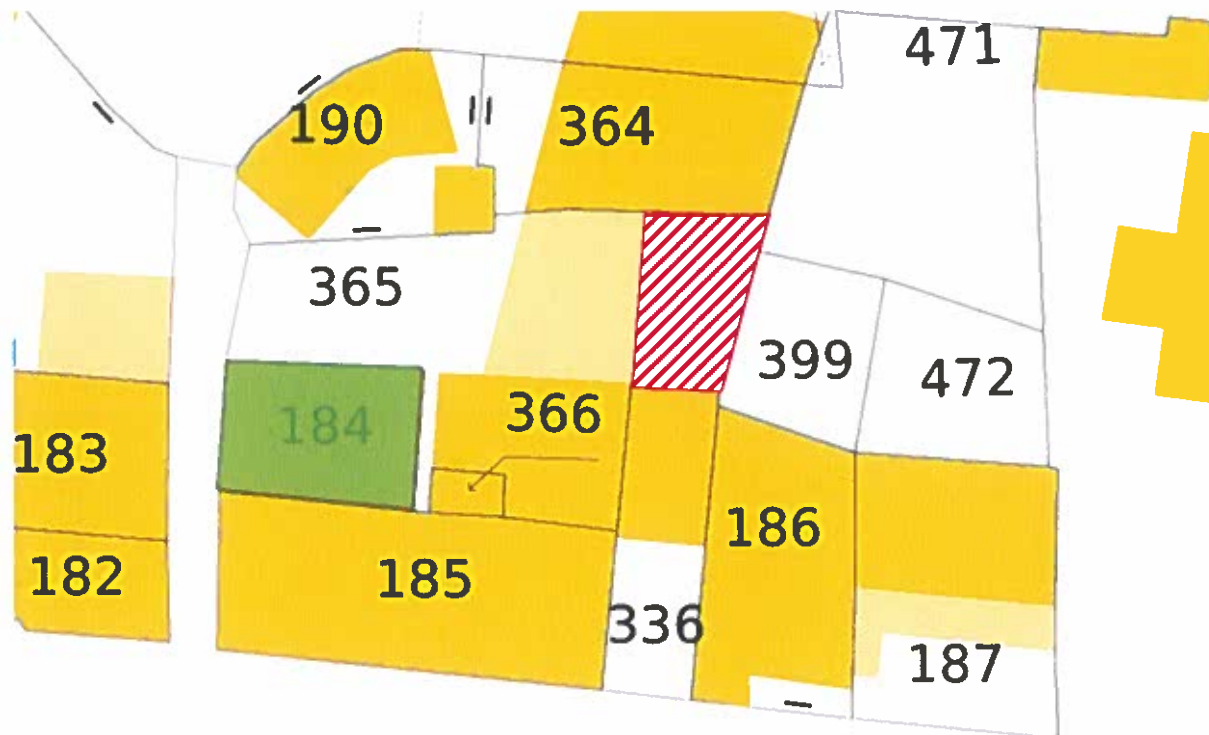
Toutefois, le Conseil Municipal s'accorde sur le fait que la mise à disposition du terrain à une association de la commune doit être prioritaire sur une éventuelle location.

7- Délibération d'engagement d'achat et de rétrocession d'une parcelle.

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'acquisition du garage à Madame CURE (parcelle AD 184) a pour contrepartie, au-delà du prix de 6 500 €, l'engagement de la commune de Saint Saturnin de Lenne de rétrocéder à Madame Brigitte HELWANI, née CURE, la parcelle de terrain d'une surface approximative de 53 m² et hachurée en rouge sur l'extrait de plan cadastral ci-dessous. La parcelle ainsi identifiée fait partie de la parcelle référencée AD 365, ainsi que de la parcelle AD 364.

Le montant prévu de cette cession de terrain s'établit à Un Euro (1 €) en contrepartie de la cession par Madame HELWANI, née CURE, de la parcelle AD 184 sur laquelle est sis un garage.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de donner son accord pour un tel engagement, dès lors que la Municipalité sera en situation de pouvoir acquérir ce terrain.



8 - Délibération d'acceptation du don de la maison sise Rue du Canton, parcelles AD 161 et AD 162.

Madame JOUVEAU, propriétaire, a fait savoir au Maire qu'elle souhaitait faire don de la nue-propiété de sa maison, sise Rue du Canton, sur les parcelles AD 161 et AD 162.

Madame JOUVEAU est née en 1948. Dès lors, la valeur de la nue-propiété représente 70 % de la valeur globale du bien faisant l'objet du don. Pour ce qui concerne cette maison, la valeur globale est estimée à 20 000 €. En effet, d'une part, elle donne sur la route départementale, avec un trafic important, elle ne dispose pas de terrains à l'arrière côté jardins, et enfin, des travaux très importants devront être réalisées pour y aménager un ou deux appartements.

Ainsi, le montant du don que souhaite réaliser Madame JOUVEAU au profit de la commune s'établit à 70 % de 20 000 €, soit 14 000 €. Cette donation se ferait sans aucune charge particulière pour la commune.

Le Conseil Municipal remercie Madame JOUVEAU, qui n'ayant pas d'enfants, souhaite réaliser ce don.

Le Conseil Municipal accepte de don pour le montant indiqué, et sans charges particulières pour la Commune.

9- Questions diverses :

- ↳ Projet d'achat & de rénovation de la maison de Georges MOLINIE (parcelle AD 193), Rue du Verdier. Un constructeur est passé et doit établir un devis global de la rénovation. Selon ce montant et celui de l'achat, ainsi que des subventions éventuelles, le conseil municipal prendra une décision.

- ↳ La vierge de La Roque est à repeindre, ce qui pose problème c'est le coût de l'échafaudage. Il conviendra de voir les solutions qui s'offrent à nous pour ces travaux de peinture. En cas d'échec de solutions autonomes, notamment en regard de la sécurité, ce projet sera intégré dans le cadre plus large d'une rénovation du hameau de La Roque Valzergues, mais dans un échéancier forcément plus long.

En l'absence d'autres questions, le Maire clôt la réunion. La séance est levée à 22h15.